



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☐

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

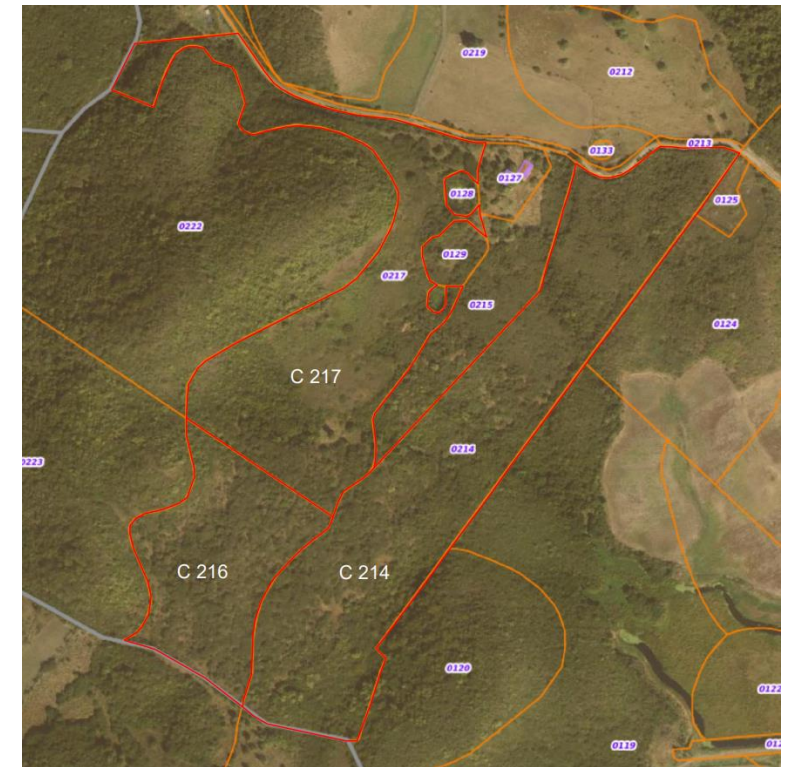
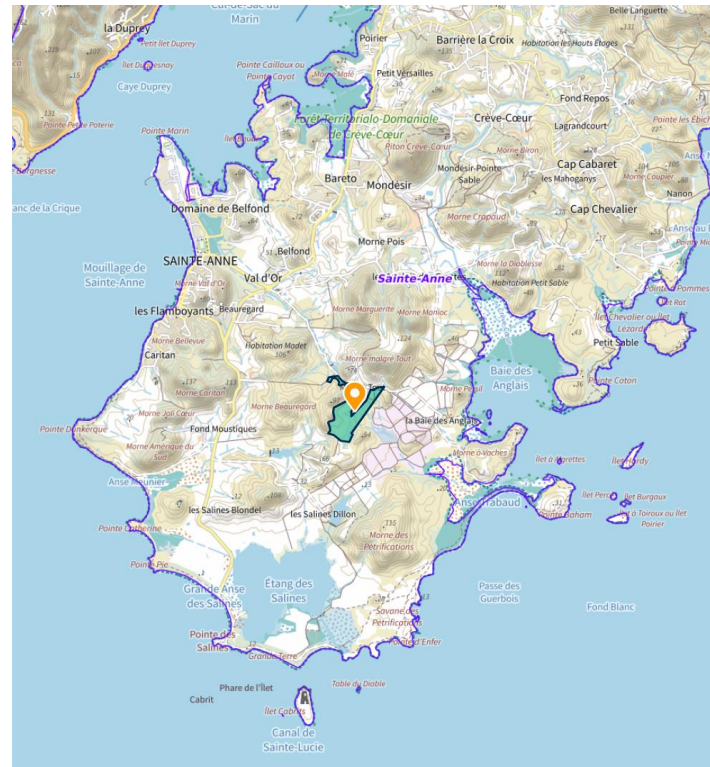
Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

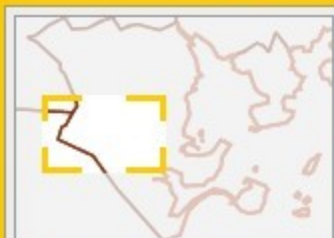


Coordonnées du site: 14.422199, -60.861734



MALGRE TOUT ANNEXE 3 : PLAN DE SITUATION PARCELLES C 214, C 216 et C 217 SAINT-ANNE(97227)

Auteur: MEDT
Date: 03/04/2025
Format: A3



> Centrer sur la commune

> Centrer sur la feuille



Système

RGAF09UTM20

X: Y: ✓

> Mémoriser ce zoom

> Zoom mémorisé

> Zoom précédent

☐ Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

outils simples

outils avancés

S'informer

Imprimer

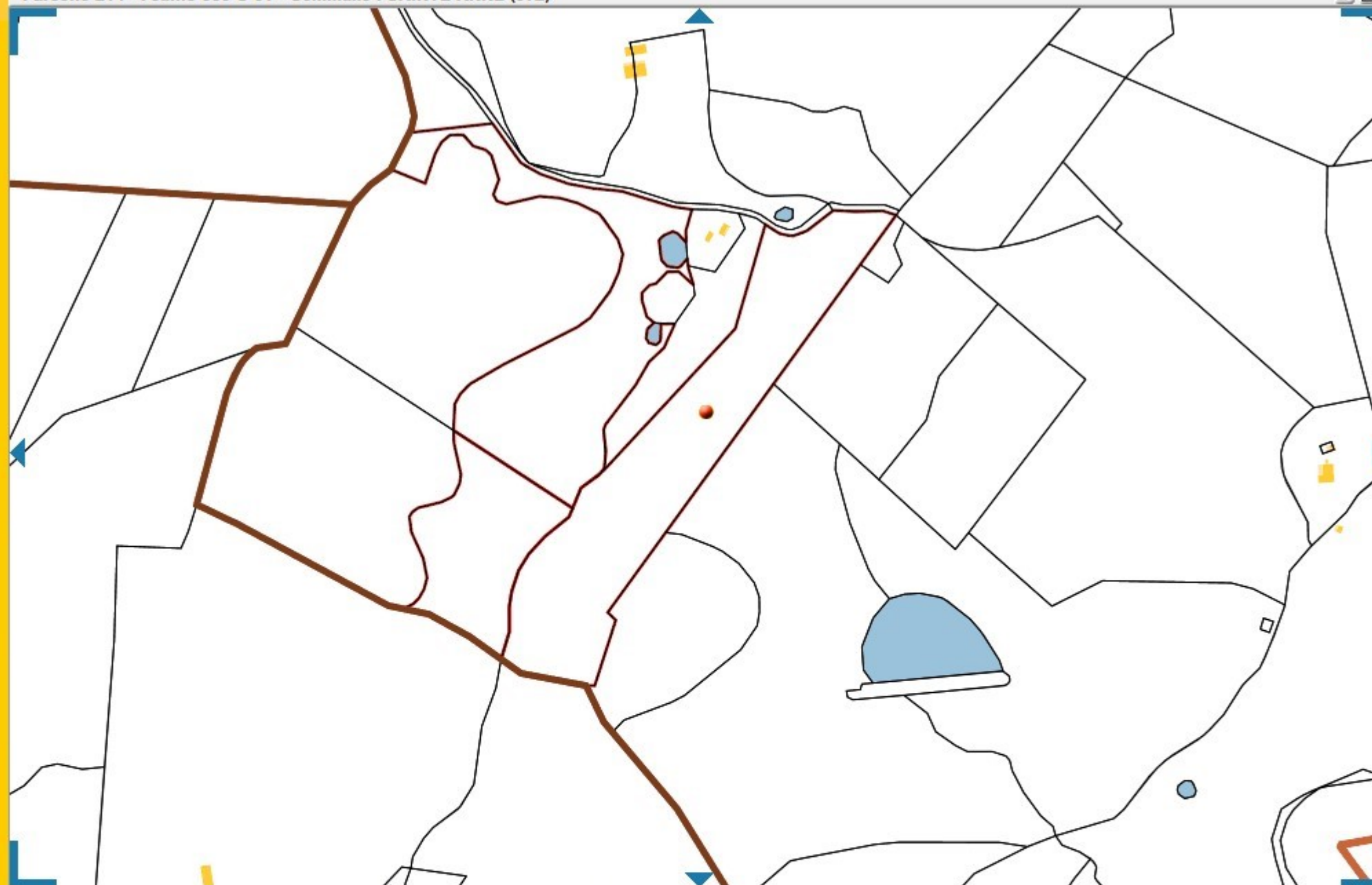
Légendes

DÉSACTIVER

Affichage



> Mémoriser cet affichage



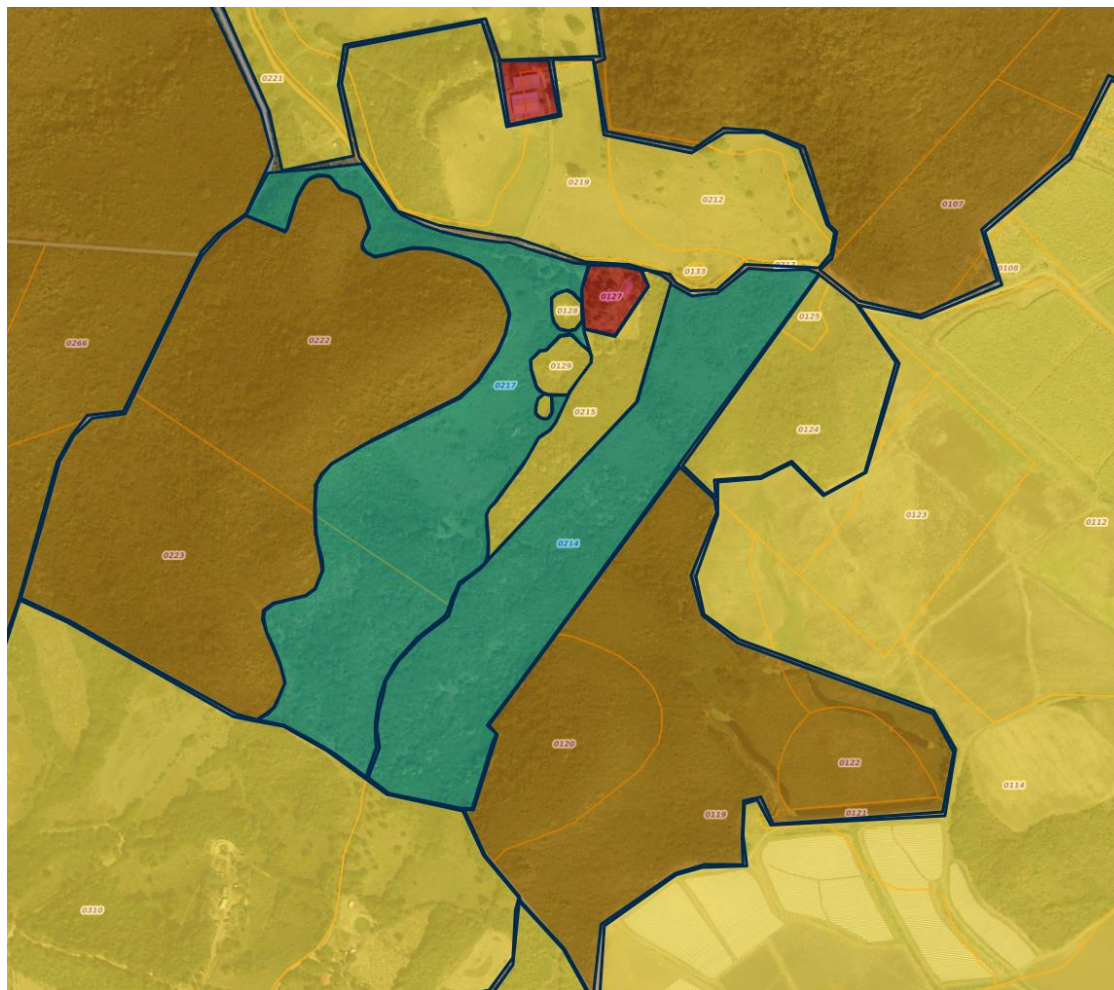
> Coordonnées en projection : RGAF09UTM20 X=729956.75 ; Y=1596005.78
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (14° 25' 36" N - 60° 52' 1" O) - Latitude = 14.426889 N - Longitude = 60.867027 O

► Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection.

Informations littérales relatives à plusieurs parcelles

Nous vous proposons d'éditer le document (PDF) récapitulant l'ensemble des informations demandées.

EDITER



Légende

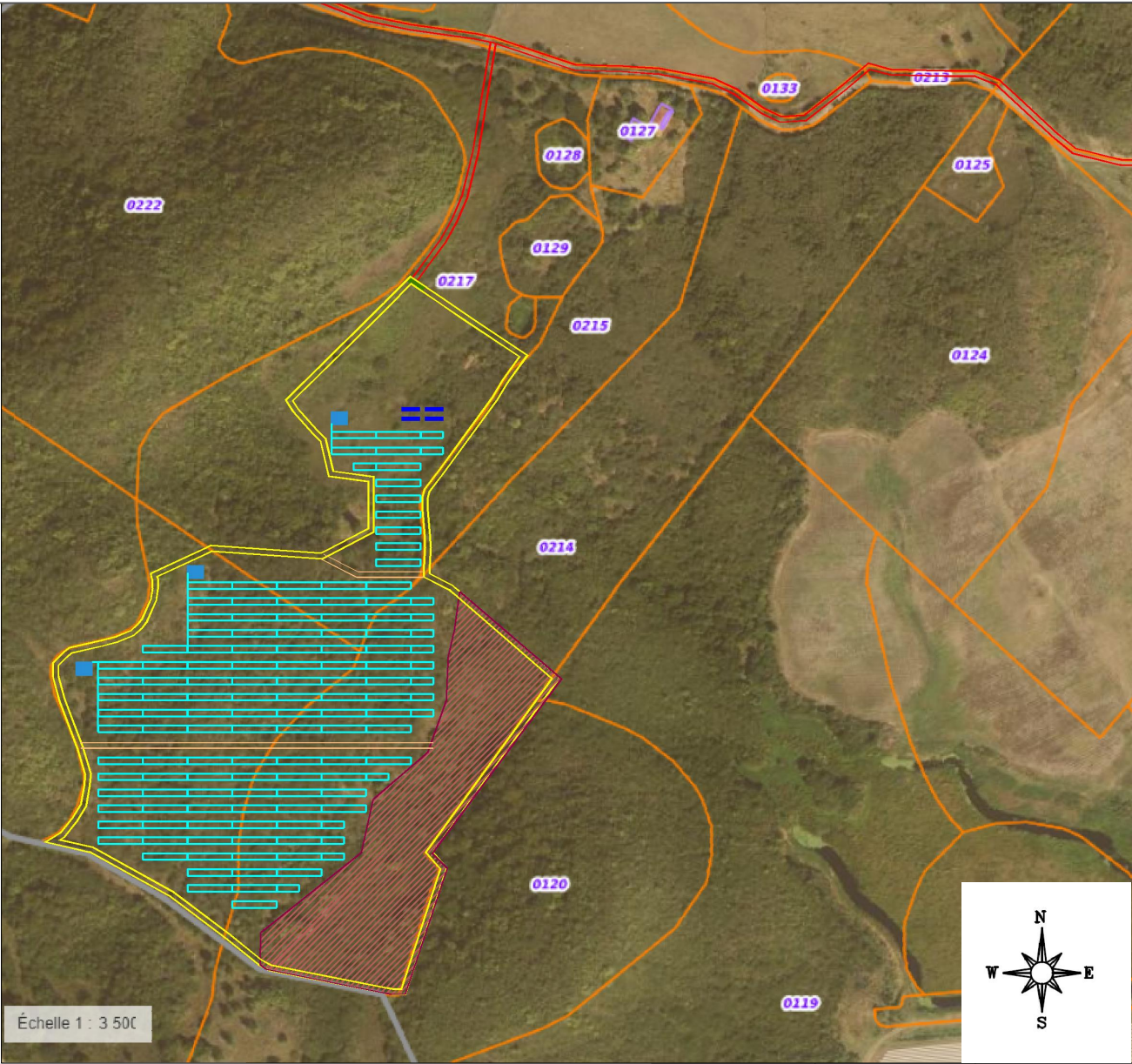
-  Parcelles d'intérêt
-  Zone d'habitation
-  Zone à dominante agricole
-  Zone naturelle



Coordonnées du site: 14.422199, -60.861734

Légende

- Ombrières agrivoltaïques*
- Surface clôturée réelle (9,79 ha)
- Route d'accès à la parcelle
- Transformateurs outdoors et poste de livraison
- Stockage d'eau de pluie
- Portail
- Zone Naturelle hors projet agrivoltaïque
- Piste interne



Échelle 1 : 3 500



**Toutes nos structures agrivoltaïques sont équipées d'un système de récupération d'eau de pluie sur les panneaux*

MALGRE TOUT
PARCELLE C-214, C-216,
C-217
SAINT ANNE (97227)



Titre du schéma

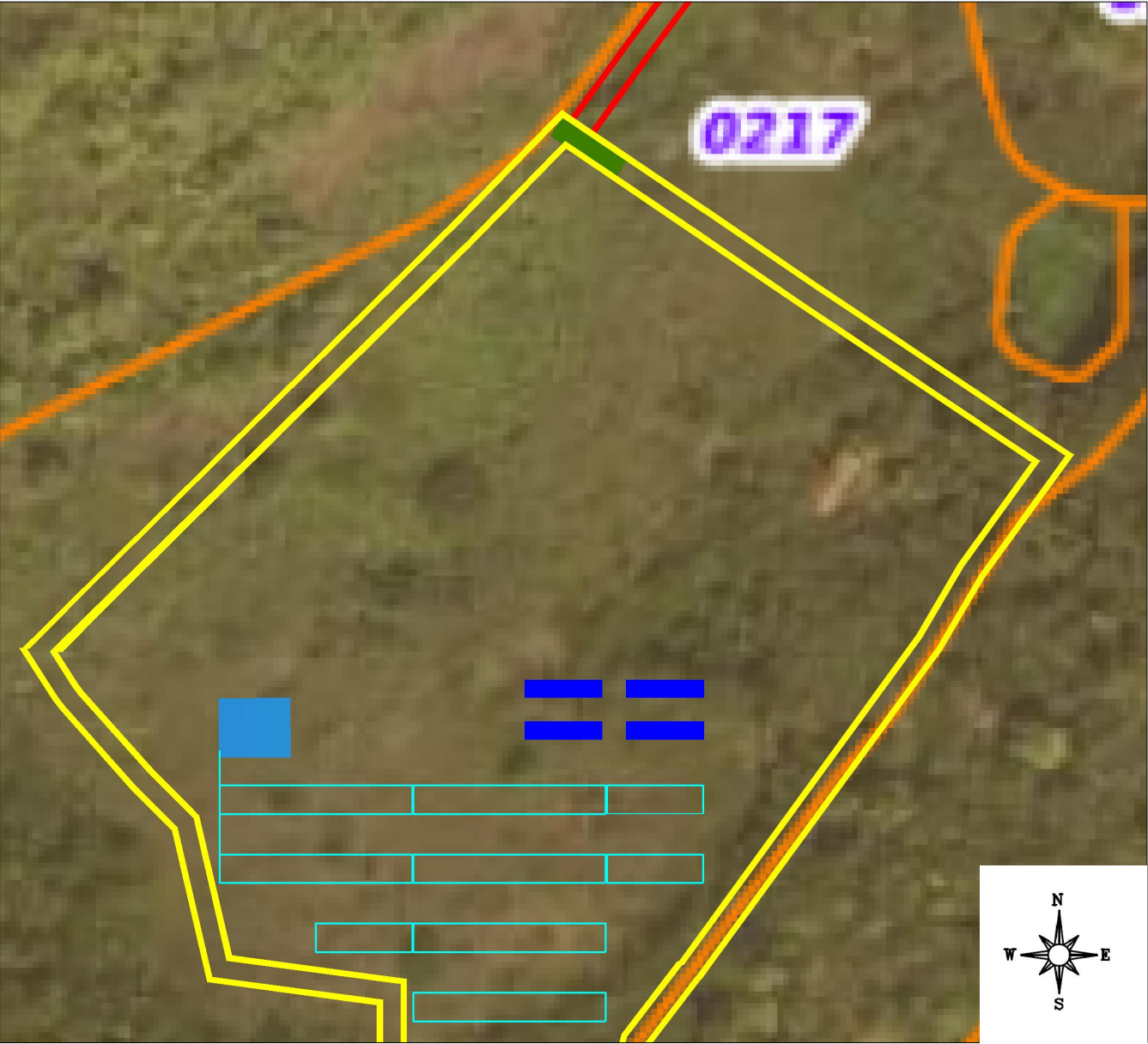
PLAN DU PROJET

Auteur:	MEDT	Validé:	SAIM	Echelle:	1 : 3500
Format:	A3	Date:	25/07/2025		

MALGRE_TOUT_PLAN DU PROJET

Légende

- Ombrières agrivoltaïques*
- Surface clôturée réelle (9,79 ha)
- Route d'accès à la parcelle
- Transformateurs outdoors
et poste de livraison
- Stockage d'eau de pluie
- Portail



**Toutes nos structures agrivoltaïques sont équipées d'un système de récupération d'eau de pluie sur les panneaux*

MALGRE TOUT
PARCELLE C-214, C-216,
C-217
SAINT ANNE (97227)



Titre du schéma

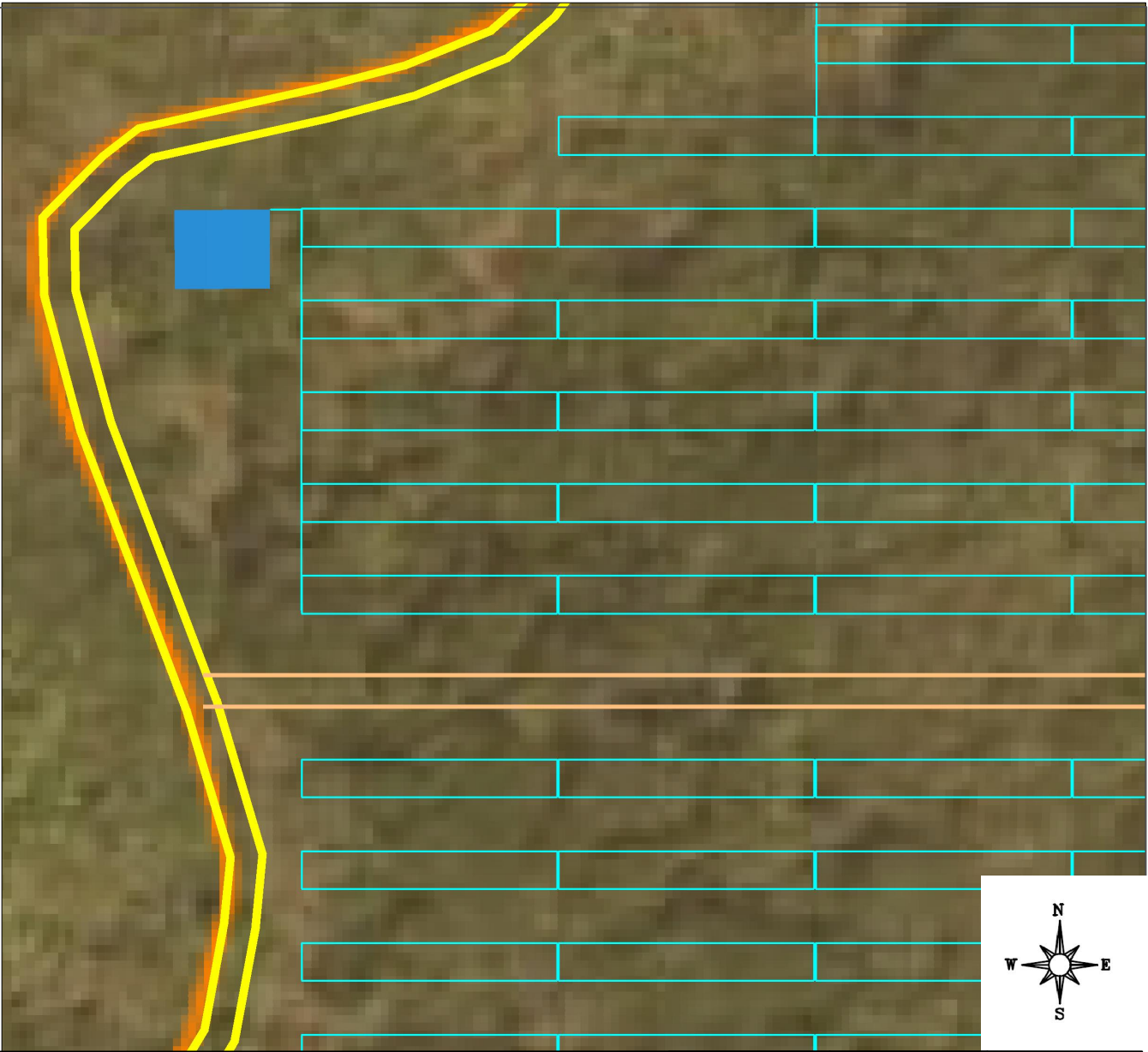
PLAN DU PROJET

Auteur:	MEDT	Validé:	SAIM	Echelle:	1 : 800
Format:	A3	Date:	25/07/2025		

MALGRE_TOUT_PLAN DU PROJET

Légende

-  Ombrières agrivoltaïques*
-  Surface clôturée réelle (9,79 ha)
-  Piste interne
-  Stockage d'eau de pluie



**Toutes nos structures agrivoltaïques sont équipées d'un système de récupération d'eau de pluie sur les panneaux*

MALGRE TOUT
PARCELLE C-214, C-216,
C-217
SAINTE ANNE (97227)



Titre du schéma

PLAN DU PROJET

Auteur:	MEDT	Validé:	SAIM	Echelle:	1 : 600
Format:	A3	Date:	25/07/2025		
MALGRE_TOUT_PLAN DU PROJET					

Présentation du projet agrivoltaïque

Le projet Malgré Tout, à Sainte Anne, en Martinique

Juillet 2025



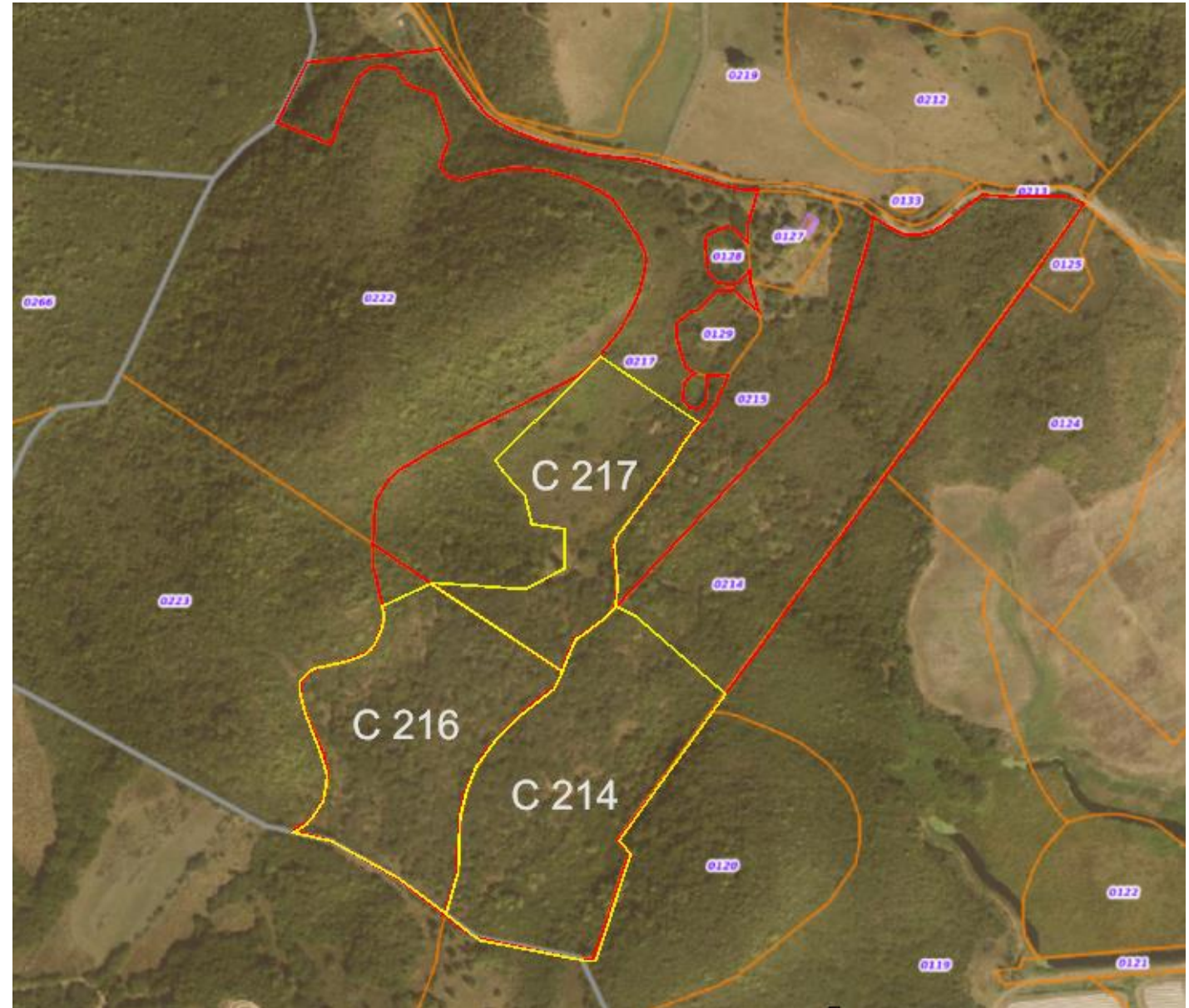
Description du périmètre du projet

Le périmètre du projet correspond à la zone délimitée **en jaune** sur le plan.

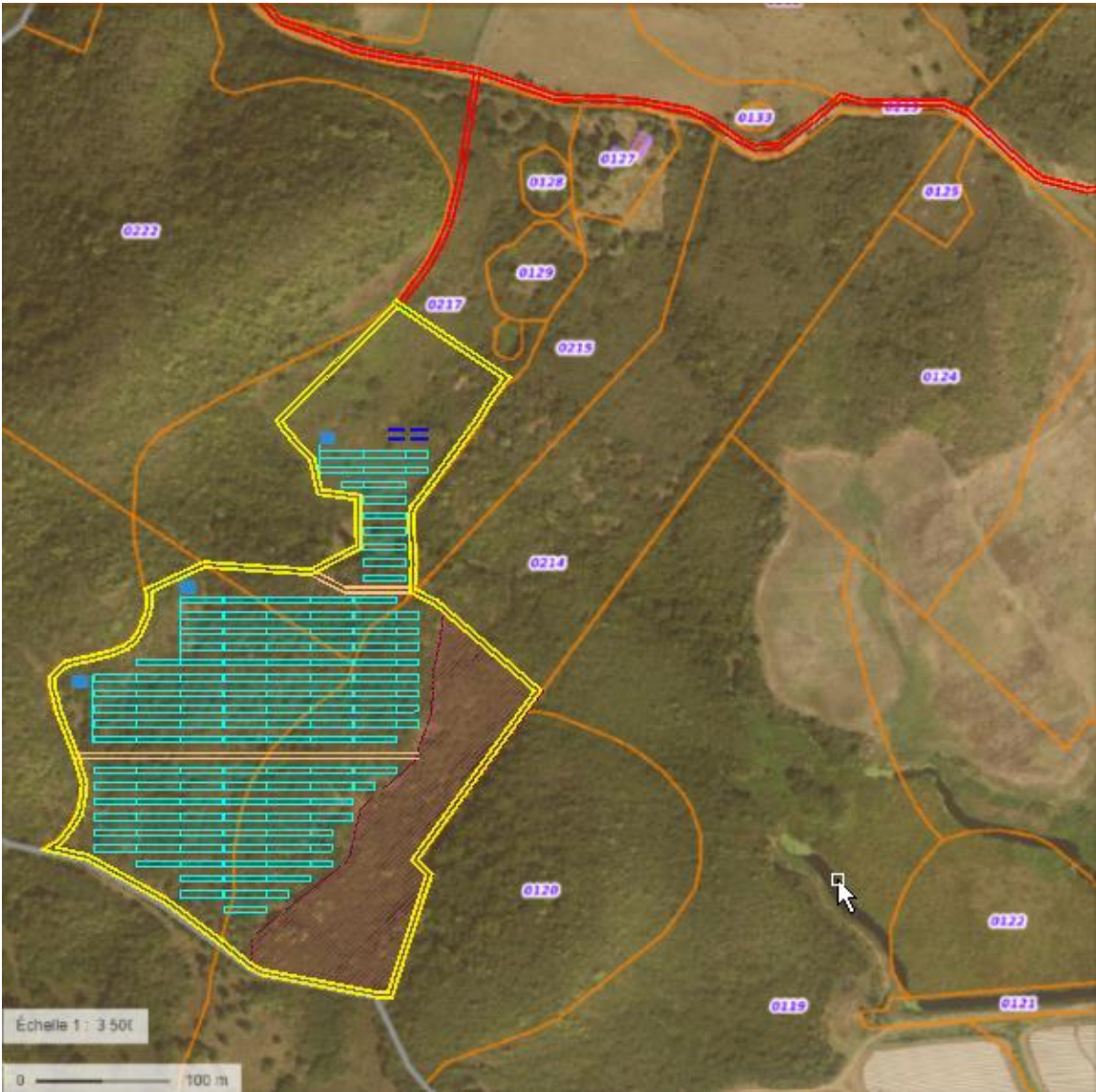
À la suite des échanges menés avec le propriétaire foncier, les exploitants agricoles concernés, ainsi que de l'étude topographique réalisée, trois parcelles ont été retenues pour l'implantation du projet, à savoir :

- la partie ouest de la parcelle cadastrée section **C n°214**,
- la totalité de la parcelle **C n°216**,
- une portion de la parcelle **C n°217**.

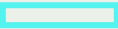
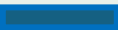
L'implantation de ce projet agrivoltaïque se fera exclusivement sur des **zones à vocation agricole**, telles que définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Anne.



Description du périmètre du projet



Scénario actuel

Code couleur	Éléments
	Ombrières agrivoltaïques et serres filets
	Onduleurs transformateurs et poste de livraison
	Surface clôturée réelle (9,79 ha)
	Chemin d'accès aux parcelles
	Pistes internes
	Portail d'accès
	Stockage d'eau
	Zone naturelle hors projet agrivoltaïque (2ha)

Emprise des installations agrivoltaïques : 2 hectares

Surface de l'ensemble de l'exploitation agricole : 9,79 hectares

Puissance des installations agrivoltaïques : 4,6 MWc

Projet envisagé

Confidentiel



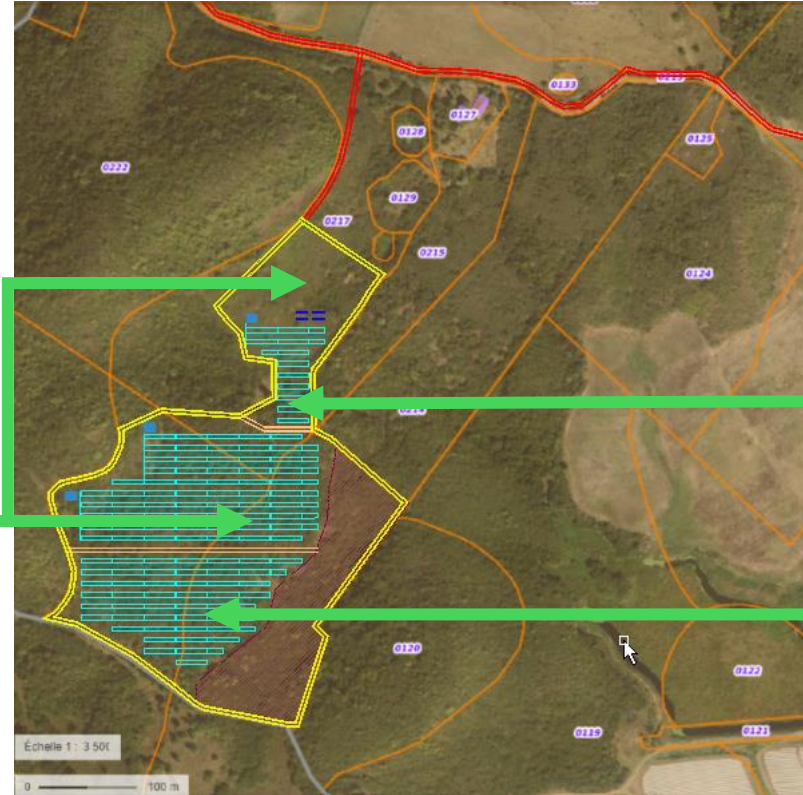
Projet maraîcher

Répartis sur **2,29 hectares**:

Cultures de **manioc, patates douces, gombos** sous et entre les rangées de panneaux pour bénéficier des conditions microclimatiques créées par les infrastructures agrivoltaïques et d'un système d'irrigation d'appoint.

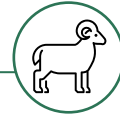
Plantation de **bananiers et de cannes** dans les espaces non couverts par les panneaux.

Utilisation des résidus agricoles (canne, banane, manioc, moringa, herbes de fauche) pour **l'alimentation de animaux**.



Production de raisins et de passiflores

Création d'une **vigne** destinée à la production de raisins de table ainsi qu'une plantation de **maracujas** sur **5000 m²**. Production **d'herbes aromatiques** sous la partie la plus ombragée par les ombrières



Projet d'élevage ovin

Création d'une activité de pâturage sur une surface de **5 hectares**, destinée à l'élevage de **30 à 50 brebis mères**.

Implantation des espèces fourragères **Brachiaria et Digitaria decumbens**, adaptées au contexte pédoclimatique local et favorisant une bonne couverture végétale tout au long de l'année.

L'ensemble des activités agricoles sera assuré par un **agriculteur reconnu** ainsi qu'un **jeune agriculteur**.

Ce projet vise à développer une **exploitation agricole autonome en agroécologie**, combinant élevage, production maraîchère et culture fourragère sur le même site. Il permettra notamment :

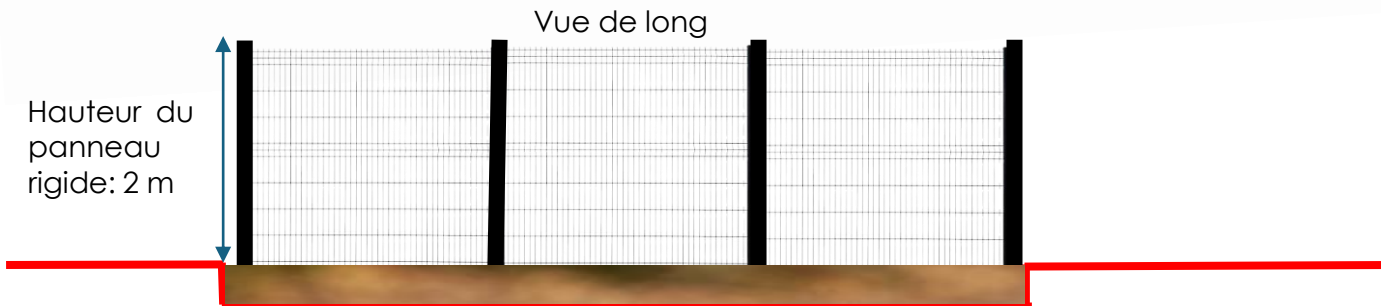
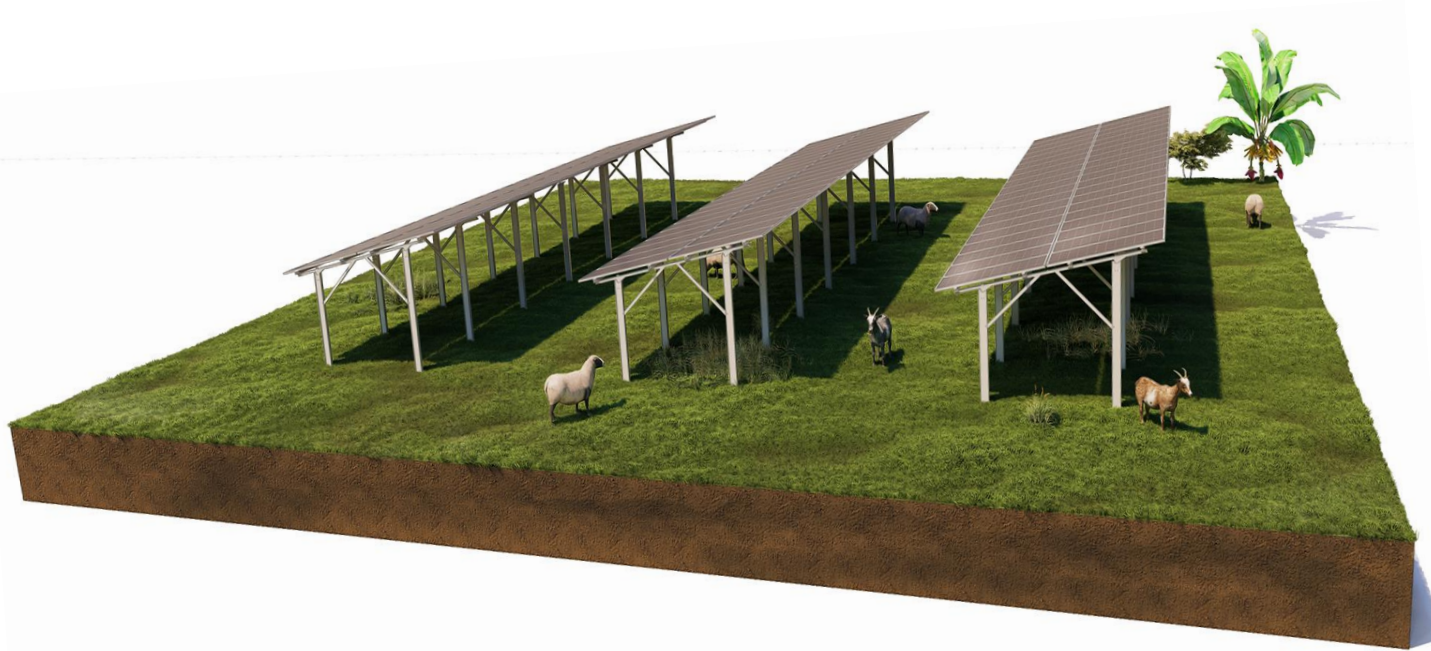
- L'intégration d'une **activité d'élevage ovin autosuffisante**, grâce à la culture sur place des espèces fourragères nécessaires à l'alimentation animale (Brachiaria, Digitaria decumbens) ;
- La mise en place d'une **production maraîchère diversifiée**, comprenant notamment des légumes racines, des gombos, des bananes et de la canne à sucre ;
- Le développement d'un projet de culture de la **vigne** et de **passiflores**, en vue de diversifier les productions et d'introduire des **cultures à forte valeur ajoutée** ;
- La création de deux emplois équivalents temps plein (**ETP**) pour assurer la mise en œuvre et la gestion de cette nouvelle activité agricole.

Ce projet s'inscrit dans une logique de durabilité, d'autonomie alimentaire et de **valorisation des terres agricoles** du Sud de la Martinique, en lien étroit avec les acteurs locaux.

Le projet de pâturage ovin

L'adaptation des structures aux animaux appellation

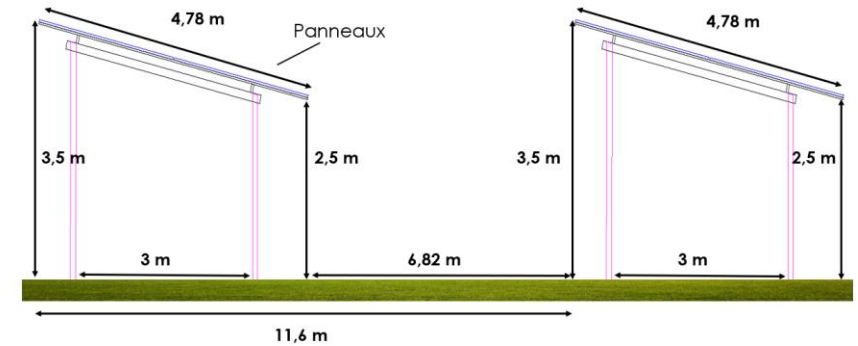
Confidentiel



Plan de coupe de la barrière entourant la parcelle

Le projet **agrivoltaïque** envisagé repose sur l'installation d'ombrières photovoltaïques conçues pour **coexister** harmonieusement avec une activité **d'élevage ovin**.

Plan en coupe des installations



Le choix est donc fait par Akuo de **surélever les panneaux** pour **que leur point bas se situe à 2,5 m**. Cette hauteur permet de sécuriser totalement la cohabitation entre l'équipement photovoltaïque et l'activité pastorale, tout en assurant une accessibilité optimale pour les travaux agricoles.

La mise en place d'une **clôture** haute et partiellement enterrée permettra de **limiter les intrusions de chiens errants** et autres prédateurs, **protégeant ainsi efficacement** l'élevage ovin.

Le projet de pâturage ovin

Des retours d'expérience favorables

Les projets sur pâturage bénéficient de **retours d'expérience positifs**.

3 centrales agrivoltaïques sur pâturage ovin sont déjà en exploitation au sein d'Akuo, utilisant également des structures photovoltaïques fixes. Ces projets sont implantés dans des contextes pédoclimatiques très différents. Ainsi, le projet de Lherm se situe dans le Sud de la France métropolitaine, en Haute-Garonne, le projet de Rapale se situe en Corse et le projet de **Creully** se situe en **Guadeloupe**.

Ces différents projets permettent à Akuo et Agriterre de revendiquer un **réel savoir-faire** pour ce type de projet par leur connaissance des problématiques concrètes induites par la présence des animaux. A savoir **la lutte contre la prédation** qui sera assurée par la mise en place d'une **clôture haute et partiellement enterrée** autour de la zone du projet, **offrant ainsi une protection efficace pour l'élevage ovin**.

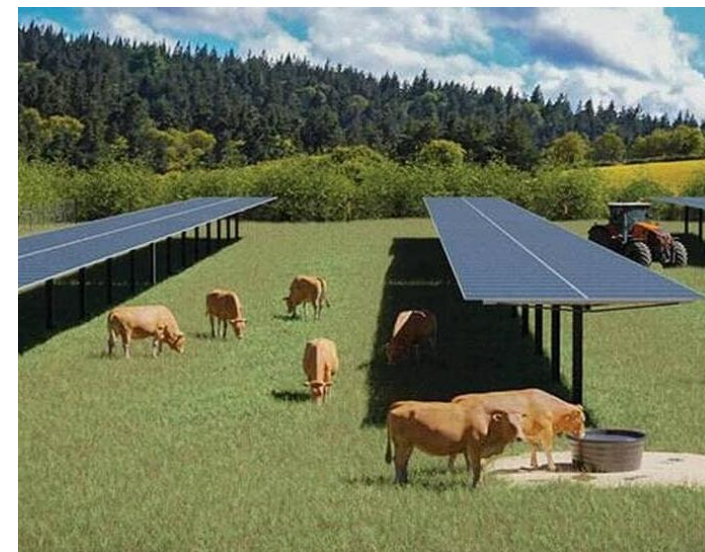
De plus, dans les 3 cas, la présence des structures permet d'obtenir une meilleure qualité de la pâture sous les panneaux, et ce particulièrement en période sèche. Ces observations sont cohérentes avec des conclusions de l'étude de l'INRAE réalisée en 2020 et 2021 sur 2 sites pilotes présentées à la page suivante.



Source : Technique Solaire



Source : Ferme solaire



Source : Ouest-France

Le projet de pâturage ovin

Des études attestant de la pertinence du système

L'étude menée par l'INRAE entre 2020 et 2021 sur 2 sites pilotes en France métropolitaine aboutie aux conclusions suivantes quant aux effets des structures photovoltaïques sur la pâture :

- **Maintien de la production** cumulée de biomasse avec un **étalement de la disponibilité annuelle** en ressource fourragère
- En **été**, pousse de l'herbe **125% à 200% supérieure** à celle de la parcelle témoin
- **Humidité de 28% supérieure** et **températures 4 à 6°C inférieures** sous les panneaux induisant un indice de végétation plus élevé
- Augmentation de la précocité de la pousse printanière
- **Surfréquentation des espaces à l'ombre** des panneaux par les moutons : espaces favorables à leur **bien-être**



Akua, Projet Agri-Marguerite, Guadeloupe

INRAE

Ainsi, les résultats de la recherche scientifique semblent montrer un **réel intérêt agronomique** des systèmes agrivoltaïques en élevage. Cependant, notons que les **conditions climatiques** de réalisation de cette étude sont **différentes de celles du site du projet**.

Néanmoins, la forte **appétence des animaux pour les espaces ombragés** et la **capacité du fourrage à se développer en conditions ombragées** sont des éléments qu'il semble cohérent de garder en tête pour juger de la pertinence d'un projet semblable sur l'île de la Martinique.

Le projet de pâturage ovin et de diversification maraichère

L'apport d'un système d'irrigation favorable à la résilience du système

Les eaux de ruissellement générées par les panneaux photovoltaïques pourront être récupérées via un système de gouttières et descentes en aluminium, spécialement choisi pour résister aux sollicitations liées à la présence animale. Ces eaux pourront ensuite être dirigées vers un réseau gravitaire enterré, suivant la pente naturelle du terrain, jusqu'à un **système de prétraitement** composé de modules de décantation et de **filtration**, destinés à piéger les sédiments et premiers polluants.

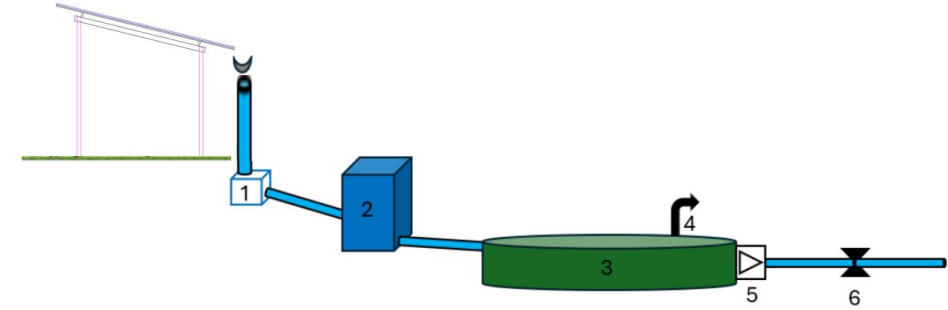
Une fois prétraitée, l'eau pourra être stockée dans une citerne de rétention. Sa reprise pourrait s'effectuer par une pompe électrique alimentée par énergie solaire, connectée à un onduleur convertissant le courant continu en courant alternatif. Avant distribution, l'eau ferait l'objet d'un **traitement** final par irradiation **UV**, garantissant une **qualité microbiologique** conforme aux besoins d'abreuvement du troupeau ovin, avec une efficacité attendue de 99 % contre les germes pathogènes.

Le **système d'abreuvement** serait **automatisé** à l'aide de flotteurs à niveau haut/bas placés dans les abreuvoirs, permettant à la pompe de se déclencher en fonction des besoins en eau des animaux. Par ailleurs, **un réseau d'irrigation en goutte-à-goutte** pourrait être installé pour assurer l'alimentation en eau des cultures. Chaque branche du réseau (abreuvement et irrigation) serait équipée de **filtres à disques** en polypropylène, afin de préserver la durabilité et la performance des équipements dans le temps.

La récupération des eaux pluviales via les ombrières photovoltaïques présenterait plusieurs avantages :

- Éviter la concentration et la stagnation des eaux sous les structures, notamment en saison des pluies ;
- Constituer une ressource durable pour **l'irrigation des cultures et l'abreuvement du cheptel**.

Le couplage de ce dispositif hydraulique aux installations agrivoltaïques constituerait un levier clé de résilience pour l'exploitation agricole. Une évaluation des besoins en eau pour les cultures et les ovins devra être réalisée en amont, afin de déterminer la capacité optimale du réservoir de stockage à prévoir.



- 1 : Gouttière, descente d'eau et regard de collecte
- 2 : Ouvrage de décantation et filtration
- 3 : Citerne ACS souple autoportante
- 4 : Trop plein
- 5 : Pompe électrique
- 6 : Ouvrage de traitement UV

Le projet de diversification maraichère

Un atelier de maraichage diversifié



Sur une surface de **2,29 hectares**, il serait possible de développer une production de légumes racines tels que le **manioc et la patate douce**, en partie destinés à la **transformation en farine**.

Par ailleurs, une parcelle de **5 000 m²** serait consacrée à l'implantation d'une vigne dédiée à la production de **raisins de table**, ainsi qu'à une plantation de **maracujas** (passiflores). Ces cultures fruitières à haute valeur ajoutée bénéficieraient d'une protection par serres filets, afin de limiter les dégâts causés par les chiroptères et les insectes ravageurs.

Cette diversification culturelle permettra une meilleure résilience économique et agronomique de l'exploitation. Elle favorisera la valorisation des sous-produits issus des cultures, tant pour **l'alimentation animale** que pour des débouchés de **transformation agroalimentaire**.

L'ensemble de ces productions tirera parti des conditions microclimatiques spécifiques créées par la présence de la centrale agrivoltaïque (**ombrage partiel, réduction de l'évapotranspiration, gestion du ruissellement, etc.**).

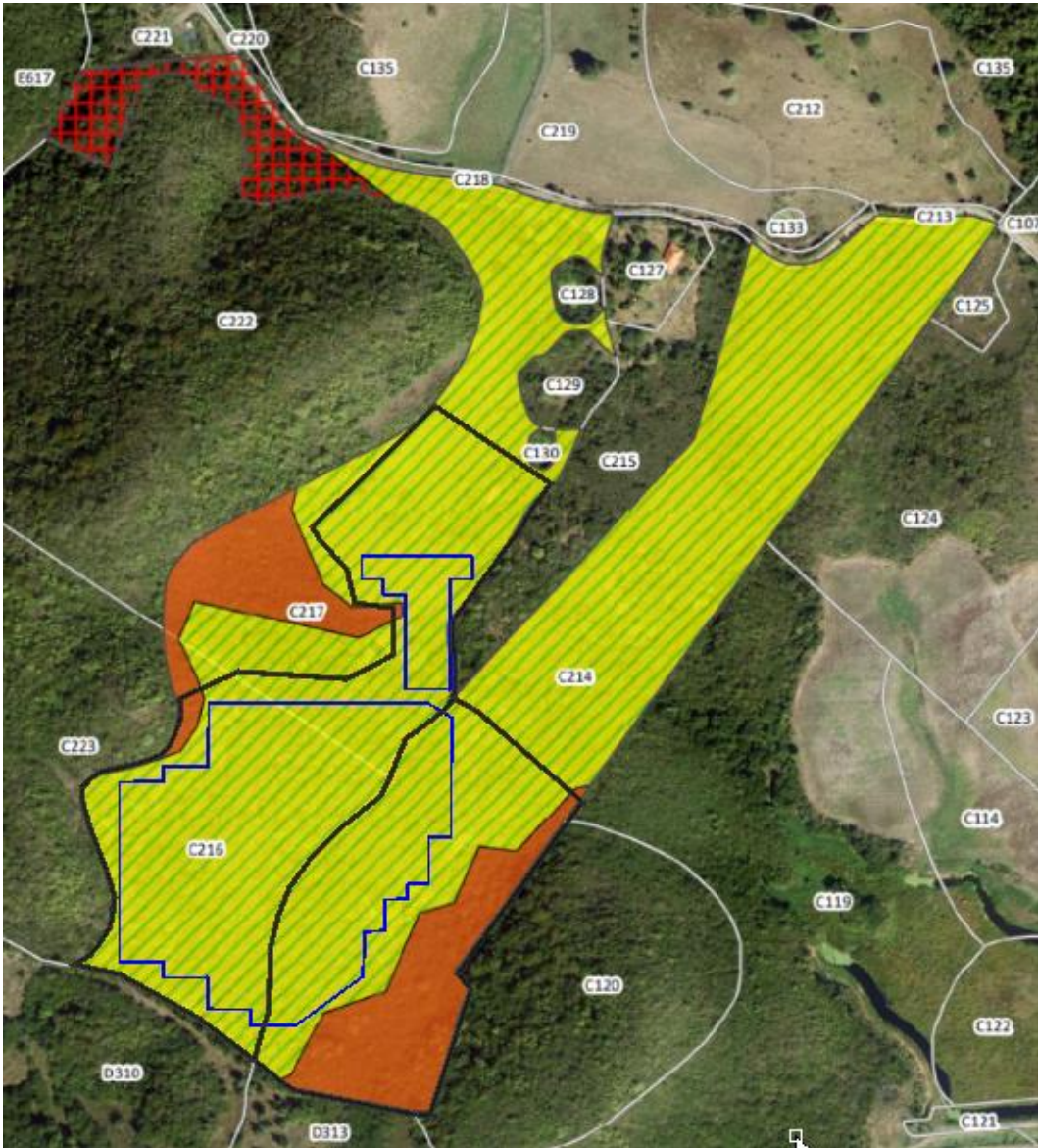
Ce nouvel atelier de diversification serait pris en charge par les exploitants agricoles, dans le cadre du développement de nouvelles filières à **forte valeur** ajoutée sur le site.

Etude préalable des boisements

Confidentiel



Dispense de demande d'autorisation de défrichement sur la zone d'implantation des installations agrivoltaïques



À la suite de l'étude menée par les services de la DAAF sur les parcelles cadastrées C214, C216 et C217, il a été établi que ces terrains ne sont pas considérés comme boisés, la végétation en place étant présente depuis moins de trente ans.
Par conséquent, aucune demande d'autorisation de défrichement n'est requise sur la zone d'implantation des ombrières agrivoltaïques.

Par ailleurs, ces parcelles actuellement en friche, présentent un usage agricole antérieur avéré, ayant été anciennement exploitées pour la culture de la banane.

Code couleur	Éléments
	Surface clôturée réelle (9,79 ha)
	Zone d'implantation des ombrières agrivoltaïques (4,9 ha)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Office National des Forêts

Direction Territoriale de Martinique

Sources :
ONF DT Martinique
Cadastré DGFiP 2023
BD ORTHO HR IGN 2017

Établie le : 10/06/2025
par le pôle AFE

0 25 50 Mètres

Visite préalable

Akuo Western Europe and Overseas ; dossier VP n° 83/25 SAINTE-ANNE
Malgré Tout ; Parcelle C214-C216-C217

decision

- Boisé : Surface soumise à autorisation de défrichement
- Dispense d'autorisation de défrichement
- EBC
- Parcellaire cadastral 2024
- Parcellaire cadastral 2023

Un projet diversifié cohérent avec un projet d'installation et pertinent pour le territoire

